

Bulletin n° 2021-65

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important aux directeurs municipaux

Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal – Admission continue

Le Programme de soutien à l'application des ordres de santé publique à l'échelon municipal continue d'être à la disposition des municipalités afin de les appuyer dans l'application des ordres de santé publique.

Le Programme fournit aux municipalités de l'aide financière pour les encourager à faire appliquer les ordres de santé publique afin de réduire la transmission de COVID-19. Les municipalités peuvent recourir aux services de leurs agents chargés de l'exécution des règlements municipaux ou conclure un contrat avec un tiers pour les épauler. Les municipalités participantes sont admissibles à recevoir 100 % des recettes tirées des contraventions, c'est-à-dire de toute contravention émise à juste titre et en toute bonne foi pour violation des ordres de santé publique.

Toute municipalité souhaitant faire appliquer les ordres de santé publique devrait présenter une demande de participation au programme pendant la période d'admission continue. Le Programme a été étendu au 31 mars 2022.

Les municipalités qui participent déjà au Programme et qui souhaitent accroître leurs efforts d'application des ordres au-delà des montants précédemment approuvés doivent aussi déposer un formulaire d'admission pour accroître la participation.

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter les lignes directrices du Programme ci-jointes.

Veuillez remplir le formulaire d'admission ci-joint et l'envoyer par courriel à mrmaas@gov.mb.ca. Ces formulaires seront évalués au fur et à mesure de leur réception.

Une résolution du conseil municipal à l'appui de la demande est requise et doit accompagner le formulaire d'admission.

Si vous avez besoin d'aide additionnelle, envoyez un courriel à mrmaas@gov.mb.ca ou composez le 204 945-2572.

Ministère des Relations avec les municipalités
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4